



DISPOSITIF Chantier Argent de Poche Dossier

d'inscription - Année 2026 pour 1 semaine

Téléchargeable sur le site internet ou à retirer en mairie

La commune de Gavray-sur-Sienne, représentée par son maire, M. Sébastien LECOMTE, dument habilité à cet effet, a créé par délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2026 le dispositif « Chantier Argent de Poche ». Ce dispositif permet aux jeunes mineurs de 15 ans et 17 ans, domiciliés sur la commune de Gavray-sur-Sienne de réaliser des chantiers. Ces chantiers de 3 heures par jour pendant 5 jours permettent de découvrir et participer à différentes missions exercées par les agents de la collectivité.

Nom et prénom du jeune :

Adresse :

Date et lieu de naissance :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Taille des gants : (pour le matériel de sécurité) : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable du jeune :

Email du jeune :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et numéro de téléphone) :

.....
.....

La commune propose un chantiers :

- Un chantier avec le service technique (espaces verts, maintenance...)

2 semaines sont proposées, merci de cocher vos préférences :

- ☐ Du 10 au 14 août (5 matinées de 3 heures)
- ☐ Du 26 au 30 octobre (5 matinées de 3 heures)

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ Photocopie de la carte d'identité
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Autorisation parentale
- ☐ RIB – Relevé d'identité bancaire au nom du jeune.

Ce dossier ne sera validé qu'après un entretien avec les membres de la commission jeunesse.

Contrat de participation au dispositif « Chantiers Jeunes »

NOM : _____

Prénom : _____

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage :
 - à participer aux chantiers sur la totalité
 - à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
 - à prévenir la mairie en cas d'absence au 02 33 91 22 11 (toute absence doit être justifiée par écrit par le responsable légal).

Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Chantiers Jeunes » se déroule pendant les vacances scolaires, par demi-journées comprenant une pause de 15 minutes, sur une semaine.
- Elle se déroulera du au 2026 de 9h à 12h
- Je m'engage à ne participer qu'à 1 chantier sur la tranche d'âge prévue (*15 ans moins de 18 ans le 1^{er} jour d'intervention*)

Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptés à la nature des chantiers. Une paire de gants me sera confiée au début du chantier.
- Afin de me consacrer pleinement aux tâches qui me sont confiées, je n'utilise pas mon téléphone portable durant les chantiers. En conséquence, les téléphones devront à minima être placés sur répondeur. La collectivité ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage sur le téléphone portable.
- En fonction des besoins des services et des conditions météorologiques, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

En cas de non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Chantiers jeunes »
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Concernant l'indemnisation du chantier :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par demi-journée, pour 15 h/semaine maximum. Elle sera proratisée en cas d'absence justifiée.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à le2026

**Signature du participant précédée
de la mention « lu et approuvé »**

**Signature du représentant légal précédée
de la mention « lu et approuvé »**

**Signature de l'autorité territoriale :
Sébastien Lecomte, Maire de Gavray-sur-Sienne**